



Quelle rémunération pour le 1 er mai?

Par micty, le 11/05/2009 à 11:56

Bonjour,

Je suis dans le doute, je suis intérimaire actuellement, j'ai travaillé le 1 er mai dernier, de mon côté tout va bien je sais que ma boîte va me payer en fonction.

Je vous écris car mes collègues de travail qui, elles, sont embauchées depuis quelques années et, d'équipe de nuit depuis 4 ans, m'affirment qu'elles ne sont pas rémunérées davantage cette nuit du 1 er mai.

D'après elles, si elles ne font pas leur 40 heures par semaines elles ne sont pas payées plus, Il y a aussi, d'après elles toujours, une histoire de modulation que le patron aurait dit de choisir entre leur salaire et ces heures à récupérer, bref, je n'y comprend rien.

Pouvez-vous m'éclairer svp, j'étais persuadé que ce jour là était obligatoirement payé.

Merci pour l'attention que vous avez porter à ma question,

dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Micty